



Licenciement économique droit au chômage

Par **Mariage01**, le **12/09/2016** à **15:56**

je vais être licencié économique à la fin de l'année
J'ai 51 ans je travail depuis 30 ans dans cette entreprise

Je voudrais savoir l'indemnité de départ combien ?
Je vais bénéficier du chômage combien de temps ? quel pourcentage ?

Par **P.M.**, le **12/09/2016** à **17:50**

Bonjour tout d'abord,
L'indemnité de licenciement légale est de 1/5° de mois de salaire brut par année de présence + 2/15° à partir de la 10° année mais celle prévue à la Convention Collective applicable peut être plus favorable...
Si vous adhérez au [CSP](#) l'indemnité versée par Pôle Emploi est différente que si dès le début vous percevez l'[ARE](#)...

Par **troum**, le **29/01/2017** à **10:30**

10 ans et 3 mois d'ancienneté licenciement économique combien je vais toucher en tout solde de tout compte prime licenciement congé et salaire brut 1480 euros merci

Par **P.M.**, le **29/01/2017** à **11:03**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet en utilisant un langage moins expéditif et en indiquant l'intitulé exact de la Convention Collective applicable à défaut de son numéro...